

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARGES-ALLICHAMPS

SEANCE DU 19 JUILLET 2023

Le 19 juillet 2023, le conseil municipal de la commune de FARGES-ALLICHAMPS régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Edith MICHELIC, maire, en séance extraordinaire à la mairie.

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 08- Nombre de votants : 08  
Étaient présents : Edith Michelic, Nicole Dégagé-Phalancher, Fabienne Trompas, Daniel Désiré, Alain Vandepitte, Gérald Bertrand, Francis Duplaix, Yoänn Bonnefoy.

Étaient absents : Damien Chesnel, Emilie Cousson, Amandine Ledon.

Madame Fabienne TROMPAS a été désignée comme secrétaire de séance.

Séance publique – en raison du caractère d'urgence de la décision, la réunion s'est tenue en séance extra-ordinaire

Date de la convocation : 17 juillet 2023 (affichée et notifiée le 17 juillet 2023)

Mention exécutoire : oui - Début de la séance : 19 h 00 - Fin de la séance : 20 h 15 –

## ORDRE DU JOUR

Commerce communal –

-----

### DCM n°2023-024 - question unique : commerce communal

Madame la Maire rappelle au conseil municipal les diverses candidatures reçues et non retenues pour la reprise du commerce communal.

Madame la maire fait lecture d'une nouvelle candidature, reçue récemment et correspondant au profil demandé, et invite les conseillers municipaux à se prononcer sur cette candidature.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ **décide d'attribuer** la gérance de ce commerce à Madame Valérie ROALES à partir du mois d'août 2023 dont la date sera fixée par la future gérante en fonction selon sa disponibilité et des formalités à accomplir pour la reprise de celui-ci,

➤ **et, selon les conditions ci-après :**

- un loyer d'un montant mensuel de 175,80 € HT (210,96 € TTC)
- des charges pour provision de gaz propane d'un montant de 140 €/mois avec régularisation annuelle en plus ou en moins à la date anniversaire selon les facturations émises et les relevés de compteurs –
- seront également à la charge de la gérante :
  - l'entretien annuel de la chaudière à gaz
  - l'entretien annuel du bac dégraisseur
  - l'entretien de la microstation d'assainissement (vidange dès que nécessaire)
  - l'entretien annuel et recharge si nécessaire des extincteurs du commerce

Un bail de location-gérance sera établi par acte authentique en l'étude de la SCP VIGNANCOUR-MEDARD, dans lequel l'état des lieux sera inclus (locaux en très bon état).

La mutation de la licence IV sera effectuée dès la fin du stage de la gérante.

Le secrétaire de séance

  
Fabienne TROMPAS



La Maire,

  
Edith MICHELIC